L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI, 14 JUILLET 1888.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

UN bon horticulteur et viniculteur français demande emploi dans une bonne maison. Réponse au bureau du journal aux initiales V. A. 11juil—1f

A VENDRE.

A VENDRE—Une grande propriété établie comme grocerie et résidence dans une excellente localité, coin nord-ouest de Tremé et Chemin du Bayou. S'adresser sur les lieux ou 15 Passage de la Bourse. 13 juil—1sem

A VENDRE—Grocerie et buvette bien situées et bonne clientèle. Adresser à Smith Bros & Co. 8 juil—7t

A VENDRE—Une buvette coin Poydras et Baronne. 4juil—1sem

LE meilleur Gazoline au dessous du prix courant pour lampes et stoves à vapeur, livré à 10 cents le gallon par J. J. Paquette 49 rue de Chartres. [illegible]

A VENDRE—chez F. A. Mangin forgeron No 3 Ste Anne, barrières en fer, balcons, verandahs, colonnes, grilles de tombes, portes de caveaux, voûtes, tentes à mécanique. 17 juin—1m

DEMANDES.

ON demande—Des fermiers avec leurs familles pour occuper, sans dépense une grande habitation. S'adresser à Farmer 263 rue St Mary N. O. 10juin—1m

BOYS' BICYCLES, R. P. Randall, 54 & 56 Baronne.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mme Vve C. Karstens, M. et Mme [illegible]

DEUXIEME COUR DE CITE [illegible]

Constable de la [illegible] Nouvelle-Orléans [illegible]

Mme Vve M. Bourdette contre Emile Barbier.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS [illegible]

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de R. G. O'Connor.

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible]

Par ordre de la Cour, E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de Henry Barklage et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible]

Succession de Moses Bonifacius

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible]

Succession de J. H. Oglesby.

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible]

Succession de Salvador Fernandez.

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible]

E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de William Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible]

E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de Florence L. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible]

E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de Edward H. Reynolds et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT [illegible]

E. A. LUMINAIS, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,277 [illegible] William R. Kerr [illegible]

Nouvelle-Orléans, 19 juin 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
20 juin—31 au 25 ao.

Liste des lettres étrangères restant à la poste de la Nlle Orléans pendant la semaine écoulée le 1er juillet 1888.

LISTE DE DAMES.
Bosson Rose Mlle — Palmer E Mme
Art Anna Mlle — Vitesla Mme

LISTE DES HOMMES.
Donat Marcel — Fouilloux A
Duché Edouard — Jacques [illegible]
Ed Labaze — Mural Monsieur
Duc Camille — Wann J

G. W. NOTT, Maître de Poste.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868 dans un but d'éducation et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée par un vote populaire énorme et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semi-annuellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu mensuellement les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui ont en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonne foi, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,

A

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLÉANS,

MARDI, 7 AOUT 1888.

GROS LOT:

$300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi Billet $10; Quart de Billet $5.00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS.

1 Lot de	$300,000,	soit	$300,000
1 Lot de	100,000,		100,000
1 Lot de	50,000,		50,000
1 Lot de	25,000,		25,000
2 Lots de	10,000,		20,000
5 Lots de	5,000,		25,000
25 Lots de	1,000,		25,000
100 Lots de	500,		50,000
200 Lots de	300,		60,000
500 Lots de	200,		100,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de $500, soit	$50,000
100 Lots de $300,	30,000
100 Lots de $200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100,	99,900

3,134 Lots se montant à ... $1,054,800

Note.—Les billets gagnant des lots capitaux n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Michael T. Carroll vs M. M. Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,433—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 11 août 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le quatrième district de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, dans l'ilet borné par les rues St Patrick, Harmony, St David et Septième mesurant, au pied américain, trente-six pieds six pouces et trois lignes de face à la rue Septième sur une profondeur de cent un pieds six pouces. La dite portion de terre est composée du lot original No 19 et une partie du lot No 18, ilet No 367.

Acquis par le défendeur du plaignant dans cette affaire par acte pardevant Paul Reusch, notaire, le 14 juin 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Au comptant le montant de la réclamation du plaignant m intenant due, la somme de deux cents dollars ($200) avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du 14 juin 1886 jusqu'au paiement final, 5 pour cent sur le montant de la réclamation et les intérêts pour honoraires d'avocat quatre dollars ($4,00) frais de copie de l'acte, les frais et charges du procès et la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence du montant de son enchère) le paiement d'un certain billet pour la somme de cent cinquante dollars [$150], tiré par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, en date du 14 juin 1886, et payable trois ans après date et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, à partir de la date jusqu'au paiement final, et garanti par privilège de vendeur et hypothèque sur la dite propriété, concurremment avec la réclamation du plaignant, l'acquéreur assumera toutes les obligations, etc., de l'acte original passé par devant le dit notaire, Paul Reusch le 14 juin 1886.

3° Et le reste du prix de son adjudication, s'il y a, comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 juil—10 17 24 31—7 11 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Edward Toby vs A. S. Armstrong.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 24,336—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 11 août 1888, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq lots de terre, situés dans le 3me District de cette ville, dans l'ilet No 606, lequel est borné par les rues Montegut, Robertson, Villeré et Feliciana et désignés comme lots Nos 7, 8, 9, 10 et 11 et mesurant chaque trente et un pieds de face à la rue Montégut, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles, de cent trente-huit pieds six pouces et quatre lignes, le lot No onze formant le coin des rues Montégut et Robertson, le tout d'après un plan par De Armas, sous-voyer de la ville le 9 janvier 1884, et annexé à un acte pardevant Andry, notaire en cette ville, le 29 juin 1885.

Ensemble avec les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges y appartenant.

Lesquels dits lots de terre ont été achetés par le défendeur de N. A. Lucas, d'après un acte passé pardevant John E. Leguet notaire public, le 1er février 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 juil—10 17 24 31—août 7 11

AVIS AUX CREANCIERS.

J. O. Terry & Sons vs Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,573, Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les 10 jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par George W. Stockton, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 juil—13 18 22

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,518—Mme Elizabeth Becker vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession de biens faite par la pétitionnaire Mme Vve Elizabeth Becker soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Chas. T. Soniat, notaire en cette ville, le MARDI, 24me jour de juillet 1888, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises, et que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 10 juillet 1888.
Signé: A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
11 juil—13 18 24 [illegible]

L'Etat ex rel. A. Brittin et als. Consolidé vs. la Ville de la Nlle-Orléans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,064—Division F—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Richard F. Harrison receveur de la Metropolitan Police Tax Fund ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3juil—3 8 12

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Charles Landry vs ses créanciers—No 24,439—Ordre de Cour—Que la cession de biens faite par le pétitionnaire Charles Landry soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Rufin Orr, notaire, le 11me jour de juillet 1888, à 11 heures dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire [illegible] et que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 27 juin 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
28 juin—31 au 21 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Joseph S. Gourdain vs ses créanciers—No 24,434—Division D—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Joseph Kielohl Gourdain soit convoquée et ait lieu pardevant Marcel T. Ducros notaire public en cette ville le LUNDI, 30me jour de juillet 1888 à 11 heures du matin dans le but de délibérer sur la demande du dit pétitionnaire [illegible] et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nlle Orléans, 26 juin 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
29 juin—31 au 30 jul

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie ici que le 29ème jour de juin 1888 jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Alice B. Wolf vs. Mathias W. Solomon, son mari—No 23,516—Sur motion de Jos. N. Wolfson avocat de la plaignante et sur la production en droit de la preuve de la demande de la plaignante.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu contre le défendeur le 27 mars dernier soit maintenant confirmé et déclaré final et en conséquence le jugement de séparation de biens et la dissolution de la communauté d'acquets et gains existant auparavant entre eux soit rendu en faveur de la plaignante, Mme Alice B. Wolf et contre Mathias W. Solomon son mari et condamnant le dit défendeur à payer à la plaignante la somme de trois mille neuf cents piastres et les frais, avec la reconnaissance des droits et privilèges de la plaignante sur la propriété du défendeur.

Jugement rendu le 29 mai 1888.
Jugement signé le 5 juin 1888.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle Orléans, ce huitième jour de juin en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt-huit.

E. A. LUMINAIS Greffier.
10 juin—4 f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—JE CERTIFIE PAR CECI que le 28me jour de juin 1888 un jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire ci-après conçue dans les termes suivants, à savoir: Mme Régina Aronstein, femme, etc. vs son mari—No 21,323 Division A. Sur motion de W. O. Hart, Esq., avocat pour la plaignante et en produisant dûment la preuve à l'appui de sa demande, la loi et les témoignages étant en faveur de la dite plaignante, il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut entré le 25 juin 1888, soit maintenant confirmé et rendu final, et conformément à cela qu'il y ait jugement en faveur de Mme Régina Aronstein, veuve par un premier mariage de Salomon Levy et par un second mariage de Jacob Simons, et contre le dit Jacob Simons, son mari, décrétant une séparation de propriété entre eux et laissant à elle la contrôle de sa propriété personnelle. Les frais devant être payés par le défendeur.

Jugement rendu le 28 juin 1888.
Jugement signé le 3 juillet 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

En témoignage duquel j'ai signé et apposé le sceau de la dite cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 3me jour de juillet en l'année de notre Seigneur mil huit cent quatre vingt huit.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
6juil—4f en 30 jours

Succession de Samuel Fasnacht.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,516—Division E. Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Samuel Fasnacht, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
11 juil—11 15 20

Succession de Dennis Spellman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,467—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Margaret Spellman administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 juil—6, 11, 15.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un immense lot de Cartes à jouer. Cartes à jouer. Reuben M. Crane vs. John L. Stannage.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,821—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le JEUDI, 19 juillet 1888, à 10 heures a. m., de la propriété ci après décrite, à savoir:

A mon entrepôt rue Ste. Anne, entre Royale et Chartres, environ 30 grosses (plus ou moins) de cartes à jouer extra fines et de belle qualité, d'après l'inventaire, par lots à la convenance des acheteurs.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.
7juil—7 11 14 19.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Tout le contenu, tous les biens, etc., collectivement et séparément, de l'ENTERPRISE STEAM SASH, BLIND, DOOR AND MOULDING FACTORY, avec les chantiers de bois, animaux de trait, actions, termes non expirés de baux de valeur,

Dans l'affaire de Philip W. Sherwood contre ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,841—En vertu d'un ordre de vente, en date du 29 juin 1888, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai MERCREDI, 18 juillet 1888, à 11 heures du matin, à la vente à l'encan des propriétés suivantes:

Sur les lieux, Nos 171 à 181 rue St. Louis, coin Franklin—

1° Toute la propriété, les machines pour travailler le bois, les chaudières à vapeur, machines, guides de la force motrice, pompes, arbres de couche, machine à couper les vis et les lattes, pierres à repasser à l'émeri, poulies, courroies de transmission, outils, ustensiles, modèles, plans, objets fabriqués bois brut et travaillé, quincaillerie, peintures, huiles, verrerie, meubles de bureau, etc., contenus dans les bâtisses, sur l'ilet borné par les rues Toulouse, St Louis, Bassin et Franklin, en cette ville, aussi, les animaux de trait (un cheval et un mulet), wagon, charrette, boggy et harnais sur les lieux, en un mot tout ce qui constitue le fonds de l'établissement connu sous le nom de **Enterprise steam sash, blind, door and moulding factory and lumber yards.**

Et ce qui se trouve sur les lieux et dans l'entrepôt No 87 rue Franklin et sur le Vieux Bassin, aussi bien que sur le trottoir et le terrain neutre dans le voisinage.

Le stock manufacturé comprend un lot considérable de châssis, portes, persiennes, noyaux d'escalier, manteaux de cheminée, balustrades, ornements en bois.

Les meubles de bureau se composent d'un coffre-fort en fer, de bureaux et pupitres pour écrire, des chaises, etc.

Le tout ci-dessus conformément à un inventaire détaillé déposé dans l'affaire ci-dessus.

2° Une action du fonds capital du Mechanics, Lumbermen's and Dealers Exchange.

3° **Les beaux ci-après décrits pour les termes non expirés respectifs, à savoir:**

A. Le bail de Victor Demoruelle à Abraham Samuels et F. H. West par acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire le 14 avril 1882 de tout l'ilet de terre et améliorations qui s'y trouvent, compris entre les rues St Louis, Bassin, Toulouse et Franklin, avec l'exception du bureau et le lot de terre sur lequel le dit bureau est bâti à l'encoignure des rues Toulouse et Franklin et qui mesure vingt deux pieds et demi carrés, le dit bail expire le 13 avril 1892 avec privilège de renouvelle [illegible] conditions et le loyer est à raison de **cent cinquante dollars** ($150) par mois [illegible] lesquels assumera toutes les obligations [illegible] du bail original en ce qui concerne l'assurance, réparations, entourage, nettoyage des lieux d'aisance, etc. Tous les détails peuvent être inspectés sur une copie du bail déposée dans l'affaire ci-dessus.

B. Le bail de V. Demoruelle à Samuels, sous signature privée en date du 14 avril 1881 de la portion de terre dans l'ilet borné par les rues Bassin, Franklin, Toulouse et St Louis, formant l'encoignure des rues Toulouse et Franklin, mesurant vingt deux pieds carrés. Le loyer du dit local étant à raison de cent dollars $100 par an payable vingt cinq dollars à l'expiration de chaque trimestre, le dit bail expire le 13 avril 1892.

C. Le bail de Rocheran & Co., à Tidgaron à Alexander Smith & Co. sous signature privée en date du 26 juillet 1887 du local No 87 rue Franklin pour trois ans à partir du 1er octobre 1887 au 30 septembre 1890 à raison de quatre vingt seize dollars ($96) par année mensuellement. Une copie des dits deux derniers baux est déposée dans l'affaire ci-dessus et l'acquéreur assumera toutes les obligations, etc. que contiennent les baux.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3juil—3 7 13 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un Partage.

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE ST BERNARD

24ème Cour de District Judiciaire pour la paroisse St-Bernard.

No 283—

Jean B. Dauterive et als vs Louise E. Latil et als.

EN VERTU D'UN ORDRE DE VENTE à moi adressé par **l'Honorable 24ème Cour de District Judiciaire de la Louisiane pour la paroisse St-Bernard,** dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, aux Abattoirs [illegible] au bureau du journal officiel le Progrès, rue [illegible] entre la rue St Charles et Chartres, à la ville de [illegible] dans cette paroisse le SAMEDI, 4 août 1888, à 11 heures, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Deux certaines étendues de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges y appartenant, situées dans la paroisse St Bernard dans cet Etat sur la rive gauche du fleuve Mississippi, environ cinq milles plus bas que la ville de la Nouvelle-Orléans, désignées par les [illegible] sur un plan [illegible] par A. [illegible] voyer le 27 [illegible] 1851 [illegible] au bureau du [illegible] et mesurant [illegible] soixante pieds de face [illegible] quatre vingts arpents de profondeur [illegible]

Etats Unis à la nation [illegible] Marsoudet et la propriété [illegible] Anastasia Kowalski. Etant la même propriété acquise par la dite succession [illegible] par acte de Mme Catherine [illegible] près un acte passé pardevant [illegible] notaire à la Nouvelle-Orléans [illegible] juillet 1871 enregistré au bureau [illegible] livre No 14 folio 41.

Et, les termes et conditions suivants: Pour la propriété foncière, un tiers au plus comptant à l'option de l'acquéreur, et pour la balance à un et deux ans de crédit avec intérêt pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication, payables en billets de l'acquéreur divisés par coupons, à la convenance des parties en litige [illegible] privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur les lieux vendus [illegible] condition et la clause dite [illegible] Dauterive [illegible]

Le tout comptant sur les lieux.

E. P. NUNEZ,
Shérif de la paroisse St Bernard.
30 juin—juillet 7 14 21 28—août 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic et de shérif d'une propriété améliorée de valeur dans le Deuxième District dans l'affaire d'Arthur Hauch vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,243—En vertu d'un ordre de vente daté du 26 juin 1888, ordonné dans l'affaire ci-dessus, par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et ordonnant la vente de la propriété ci-après décrite qui doit être faite par Chas. W. Drown shérif civil de la paroisse d'Orléans et Chas. H. Schaefer syndic des créanciers d'Arthur Hauch, conjointement et conformément au dit ordre, les propriétés décrites seront offertes en vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 28 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Promenade Carondelet, St Pierre, Rocheblave et Toulouse, désigné par le numéro un sur un plan dressé par Arthur de Armas, ingénieur, le 8 juin 1871 et annexé à un acte passé le 19 juin 1871 pardevant E. Bouny, notaire en cette ville, le dit lot mesure au pied américain vingt huit pieds un pouce et six lignes de face à la rue St Pierre sur une profondeur de cent pieds et face sur la rue Rocheblave et vingt-huit pieds cinq pouces et sept lignes de largeur dans le fond, le dit lot forme l'encoignure des rues St Pierre et Rocheblave et est composé de tout le lot numéro quatre et une petite portion du lot numéro cinq sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 25 mai 1818, et déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire en cette ville.

2° Quatre lots de terre, avec les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Pierre, Rocheblave, Dorgenois et la Promenade Carondelet, et désignés par les numéros un, deux, trois et quatre de l'ilet No 20 sur un plan dressé par Bourgerol, voyer, le 20 décembre 1836. Déposé à l'étude de L. Hermann, ancien notaire en cette ville, par un acte daté du 11 mars 1837 par devant F. de Armas, alors notaire dans cette ville. Le lot No 1 mesure 21 pieds 2 pouces de face à la rue St Pierre, sur 98 pieds 9 pouces et 7 lignes de profondeur et de face à la rue Rocheblave, 98 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la ligne de profondeur du côté opposé et 20 pieds de largeur dans le fond.

Le lot numéro deux mesure quatre vingt dix huit pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Rocheblave, la même mesure dans le fond et dix-huit pieds dix pouces sur la ligne du lot numéro trois. Le lot numéro trois mesure quatre-vingt-dix-huit pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Rocheblave, de même dans le fond et dix sept pieds huit pouces de profondeur sur la ligne du lot numéro quatre et le lot numéro quatre mesure seize pieds six pouces et cinq lignes, de face sur la Promenade Carondelet, dix-sept pieds huit pouces dans le fond et quatre-vingt-dix-huit pieds neuf pouces et six lignes de profondeur et de face à la rue Rocheblave.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
Et Charles H. Schaefer, syndic des créanciers de Arthur Hauch.
27juin—27—3,10,17,21,28juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Machine, Trucks, Skids, Tarpaulins, Meubles de bureau.

Thos. F. Lewis et Robt. K. White vs. Thos. C. Herndon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,628—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le MARDI 17 juillet 1888, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local connu comme le Planters Press rue Annonciation, entre ce rues Richard et Market. Une machine, 386 skids, 10 trucks, 32 tarpaulins, 3 marteaux, tous plus ou moins, 1 buckle machine, 1 band roller, 1 hand punch, 30 pieds de tuyaux, 1 cross cut saw, 1 wrench, staves, meubles de bureau, divers, etc., tout d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.
6 juil—6 10 14 17

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Troisième District.

F. L. Fontenot vs. Mme Vve Adolphe Julien.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,177—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, situé dans le 3me District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Claude, Remparts, Désiré et Elmire, désigné par le No 4 de l'ilet No 8 d'après une esquisse par De Armas, sous-voyer, datée le 22 mars 1881, annexée à un acte passé le 26 avril 1881, pardevant Chas. T. Soniat, notaire, mesurant trente pieds de face à la rue St-Claude, sur cent trente un pieds trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles, au pied américain. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sans exception ou réserve.

Etant la même propriété achetée par la défenderesse de Mme J. E. Edwards, acte pardevant Oscar Drouet, notaire, daté le 11 décembre 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26 juil 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Greenleaf Andrews.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,868—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 21 juillet 1888, à midi de la propriété ci après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, situés dans le faubourg Marigny, près de cette ville, désignés par les numéros quarante, quarante-un et quarante deux, conformément à un plan du dit faubourg, dressé par J. Pilié, alors voyer de cette ville, le 16me jour de juin 1831, et déposé en l'étude de O. De Armas, notaire en cette ville. Les dits lots mesurent chacun au pied américain, soixante pieds de face à la rue Elmira, entre la rue Clara et le chemin public sur une profondeur de cent vingt pieds. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Ensemble avec soixante dix actions maintenant réduites à soixante-six actions du fonds capital de la banque des Citoyens de la Louisiane y attachées. Lesquels dites propriétés ci-dessus sont décrites sur un plan fait par Arthur De Armas, député voyer de ville, en date du 16 juin 1888 et déposé au bureau du shérif civil de cette paroisse, et mesurent conformément au dit plan comme suit.

Trois certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet numéro 153 et borné par les rues Elmire, Dauphine ou Grands Hommes Congrès et Royale ou Casacalvo désignés par les numéros quarante, quarante un et quarante deux. Le dit lot numéro quarante étant à une distance de soixante pieds de l'encoignure des rues Elmire et Dauphine.

Les dits lots se touchent et mesurent chacun, au pied américain, soixante pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dits lots de terre, tous les droits, voies et privilèges, etc.

Ensemble avec les dites actions ci-dessus décrites.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant assez pour payer la réclamation du plaignant, à savoir, onze cent soixante seize dollars, montant sur le prêt capital avec dix pour cent d'intérêt à partir du 1er avril 1888, et une autre somme de [illegible] quatre dollars [illegible] la contribution des dites actions du capital [illegible] pour cent d'intérêt [illegible]

CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
[illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE

Camp Spring Mill Co. vs. William C. [illegible]

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,710—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre [illegible] le SAMEDI 21 juillet 1888 [illegible]

[illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26 juil 3 10 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Eugène Lacoste vs. Henry Alcard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,058—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 28 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Bourbon, [illegible] Remparts [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juin—26 juil 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

G. W. Merritt vs Third African Baptist Church.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,257—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et Place Commerciale dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 21 juillet 1888 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans l'ilet borné par les rues Peleur, Roman, Laharpe et Columbus, désigné par le No 3 de l'ilet No 16 d'après un plan par Surgi daté le 12 juin 1844 déposé au bureau de A. Ducatel notaire public, sous le No 5 du livre de plans No 3, le dit lot mesurant 31 pieds 7 1/2 pouces de face à la rue Roman sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26 28 3 10 17 21 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriété de valeur sur la rue du Canal et ailleurs, à un long crédit.

Succession de Edward S. Warzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,037—En vertu d'un ordre de vente daté du 1er juin 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Alley dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Broad et Dorgenois, désignés comme lots numéros treize et quatorze, sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, chacun notaire, comme plan numéro 77 dans le livre de plan No 2. Le lot numéro treize mesure vingt-quatre pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Canal, quatre vingt-deux pieds onze pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et quatre lignes sur le côté du lot numéro quatorze et cent soixante pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur le côté vers la rue Broad et le lot numéro quatorze mesure vingt sept pieds de face à la dite rue Canal sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

2° Une certaine portion de terre triangulaire, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent situé dans l'ilet numéro 508, borné par les rues St Louis, Scott, Conti et Cortes, dans le Deuxième District de cette ville formant l'encoignure des rues St. Louis et Scott et mesurant conformément au dit plan fait par Arthur De Armas, député-voyer de ville, en date du 9 juin 1888 et déposé au bureau du Shérif Civil, deux cent trente pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue St. Louis, cent quarante trois pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Scott et dans le fond deux cent soixante onze pieds huit pouces et une ligne sur une ligne oblique et conformément au dit plan est subdivisé en cinq lots de divers mesurements irréguliers.

Conditions—Pour chacune des propriétés un quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste en un crédit de un, deux et trois ans en billets d'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque avec privilèges et lien de vendeur pour la propriété particulière pour laquelle les dits billets ont été donnés avec les clauses usuelles de garantie de non aliénation et cinq pour cent d'honoraires d'avocat que les actes de ventes doivent contenir et les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues pour la présente année 1888, en sus du prix du montant de leurs enchères sur chacune des dites propriétés.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12juin—12,19,26—3,10,14juil.

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Spencer Ross.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E, No. 24,338.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 70 rue Bienville.—Le SAMEDI, 4 août 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, en date du 28 juin 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, dépendant de la dite succession, à savoir:

1° Huit certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 678, borné par les rues Claiborne, Lizardi, Robertson et Egana. Les dits lots sont numérotés de un à huit inclusivement, se touchent et mesurent le tout ensemble comme suit à savoir: Deux cent treize (213) pieds quatre (4) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Lizardi sur une profondeur de cent douze (112) pieds onze (11) pouces et deux (2) lignes de face à la rue Claiborne et cent treize (113) pieds quatre (4) pouces et trois (3) lignes sur la rue Robertson, au pied américain.

2° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 580, borné par les rues Lizardi, Villeré, Egana et Robertson, la dite portion de terre mesure cent soixante-dix (170) pieds neuf (9) pouces et une et demie (1 1/2) ligne de face à la rue Lizardi. La même largeur dans le fond et cent treize (113) pieds dix (10) pouces et quatre (4) lignes de profondeur et de face à la rue Villeré, (au pied américain).

Les améliorations comprennent un cottage simple ayant deux chambres, un cabinet et galerie, une cuisine, une écurie et lieux d'aisance.

Conditions—Comptant.

Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1888, en sus du prix de leur adjudication et feront un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Martin Voorhies notaire, aux frais des acquéreurs.

30 juin—juillet 7 14 21 28—4 août.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété dans le Troisième District.

D'un terrain formant le coin S. E. des rues Espagne et Girod ou Villeré, avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Louisiana Homestead Association de la Nouvelle Orléans vs. D. L. Depassau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,951—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi de la propriété ci après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, et tout, ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre "D" dans l'ilet portant le numéro municipal cinq cent quinze, borné par les rues Girod ou Villeré, Urquhart et Espagne et l'avenue Washington mesurant trente cinq pieds de face à la rue Espagne et cent dix huit pieds de profondeur entre lignes parallèles et de face à la rue Girod ou Villeré formant le coin des dites rues Espagne et Girod.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 juin—12 19 26—juil 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Walter C. Flower vs Louis Foulté pu Foulet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 24,139—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Craps, Mars, Bienville et Tonti [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 juin—20 26 juil 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une belle résidence,

Rue St Joseph entre St Charles et Camp, (la rue Carondelet traversant la rue [illegible])

Mme E. W. Davidson vs. William Hogan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,067—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits [illegible]

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 juin—12 19 26 juil 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le Shérif Civil d'une Propriété Améliorée connue comme les Nos 994 et 996 rue Magazine, entre les rues Jackson et Antonine.

—Dans l'affaire de—

Henry Meyer vs Mme Cecilia A. Connolly, veuve de James Hughes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,321—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 28 juillet 1888 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Sixième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance, Jackson et Antonine, désigné par le No 10 sur une esquisse faite par J. F. Braun voyer, datée le 17 juin 1887, annexée à un acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 11 décembre 1887 [illegible] le dit lot mesure trente trois pieds quatre pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur de [illegible] pieds [illegible] entre lignes parallèles.

Acquis par la défenderesse par achat de Henry Meyer, d'après acte passé pardevant John Bendernagel, notaire le 28 avril 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Comptant assez pour payer la réclamation du plaignant qui est due dans quatre cent seize 66/100 piastres avec 8 0/0 d'intérêt du 28 avril 1887 jusqu'à paiement, 5 0/0 sur tout le montant en litige pour frais d'avocat, les frais et les charges du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera jusqu'au montant de son enchère le paiement de deux billets à ordre chacun pour quatre cent seize 66/100 piastres chacun, datés le 28 avril 1887 et payables respectivement un et deux ans après leur date, et tirés par la défenderesse à son propre ordre et par elle endossés, portant intérêt au taux de huit pour cent par an depuis leur date jusqu'à paiement, et garantis par hypothèques et privilèges de vendeur sur ladite propriété concurremment avec la réclamation du plaignant, d'après un acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, le 28 avril 1887; l'acquéreur assumera toutes les obligations du dit acte primitif relativement aux frais d'avocat, d'assurance, etc.

3° Et la balance du prix d'adjudication (s'il y en a) comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 juin—26—juil 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'un lot de terre de valeur, formant l'encoignure des rues Milan et Perrier, dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Berlin et Prytanée, avec bâtisses et améliorations.

Walter D. Denegre vs M. J. Andrus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 24,188—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Berlin, Milan, Prytanée et Perrier, désigné comme lot numéro seize (16) dans le dit ilet No 53, sur un certain plan dressé par A. S. Phelps, voyer, en date du 15 février 1849 et déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire pour la paroisse Jefferson. Le dit lot de terre No 16 touche au lot No 15 et mesure 30 pieds de face à la rue Milan, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le dit lot No 16 forme l'encoignure des rues Milan et Perrier, étant la même propriété acquise par le défendeur de John P. Lowe, par acte passé pardevant Alphonse V. Philips, notaire en cette ville, le 27 avril, 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 juin—12,19,26—juil 3.10.14

ANNONCES JUDICIAIRES.

Groceries! Groceries! Groceries!

S. N. Weil & Co. vs. Mlle Anne Keeney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans,—No. 24,282—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après décrits, LUNDI, 16 juillet 1888, à 10:30 heures a. m., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres: Un lot de groceries assorties, vins, liqueurs, etc., d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6juillet—6,13,14,16.

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Syndic.

Ed. Lilienthal vs. Ses Créanciers.

Bijouterie or et argent, Montres, Pendules, Cannes, Argenterie plaquée, Diamants, Ornements, Marchandises de fantaisie, Statuettes, Articles de virtu, Bronzes, Vitrines, Coffre-fort, Chandeliers, et un grand nombre d'autres articles de valeur trop nombreux à énumérer

Au No 18 rue du Camp, sous le City Hotel.

A l'encan. — Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—Le MERCREDI, 18 juillet 1888, à 10 heures et demie a. m. et continuant du jour en jour, à la même heure, jusqu'à ce que tout le stock soit vendu, au magasin, No 18 rue du Camp, sous le City Hotel, entre les rues Canal et Commune, Premier District en cette ville, (transféré pour faciliter la vente), en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 6 juillet 1888, Docket No 22,232, dans l'affaire de Edward Lilienthal vs. ses créanciers, il sera vendu à l'encan—

Tout le contenu du magasin No 12 rue du Camp, d'après un inventaire enregistré (transféré au No 18 rue du Camp pour faciliter la vente) comprenant un grand stock varié et bien assorti, de marchandises de bijouterie de toutes descriptions

Conditions—Comptant avant livraison.
8juil—8,12,15 jusqu'au jour de la vente.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de la succession de A. Q. Kennett—No 23,630.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Propriété commerciale de choix, faisant face aux rues Delta et Front, entre Canal et Gravier, En face du débarcadère des paquebots de la côte du premier district, et touchant aux grandes maisons commerciales de E. Conery & Son, Jesse K. Bell, A. & B. Brewing Association.

La propriété est admirablement située pour le commerce des épiceries (grocery) et des fournitures de navires.

PAR C. E. GIRARDEY & CO. G. G. Friedrichs encanteur—bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 14 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St Charles, Nlle Orléans, il sera vendu à l'encan en conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile, Division B, en date du 7 juin 1888 rendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci après décrite savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies privilèges et servitudes qui y sont attachés ou qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville dans l'ilet No 1 A, borné par les rues Canal Gravier Delta et Front, désigné comme lot No 7 sur un plan de Louis H. Pilié, ancien voyer de ville en date du 21 juin 1845 déposé en l'étude de W. J. Castell ancien notaire en cette ville conformément au dit plan, le dit lot mesure 25 pieds de face sur chacune des dites rues Delta et Front sur une profondeur entre lignes parallèles de 137 pieds 8 pouces.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent consistant en un magasin en briques à trois étages solidement bâti, désigné par les Nos 11 rue Delta et 10 rue Front, et connu comme la maison populaire de l'ancienne raison sociale Kennett et Huey, revendeurs et fournitures de navires, [illegible] aux maisons d'affaires de Jesse K. Bell, MM. E. Conery & Son A. & B. Brewing Association et est immédiatement opposé au Dépôt Steam Packet Landing et à proximité du chemin de fer Morgan N. O. & T. La location est une des plus désirables sur la levée et digne de l'attention des personnes désireuses d'une propriété d'affaire soit pour occupation ou soit pour un placement sûr et lucratif. La propriété est en bon état et présente une bonne apparence.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le crédit à un et deux ans pour les billets garantis spécialement par privilège [illegible] pour cent [illegible] intérêt [illegible] pour cent par an du jour de vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent pour honoraires d'avocat [illegible] pour le cas où il sera [illegible] la propriété pour plus que la portion à crédit [illegible] paiement final. L'acquéreur assumera en outre du prix de vente, le paiement des taxes de l'Etat exigibles en 1888, il fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour l'et la vente.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, Esq. notaire aux frais de l'acquéreur.
9 juin—9 16 23 30 juil 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.
DANS L'AFFAIRE DE LA

Liverpool and London and Globe Insurance Company vs. La Compagnie d'assurances Hope

De la Nouvelle-Orléans.

No 11,700—Cour de Circuit des Etats-Unis et District Est de la Louisiane.

Vente par le Receveur de

Propriétés de ville et d'habitations de valeur.

La "Chase" Cotton Yard and Pickery Property,

Adjacent la New Orleans Water Works, formant les coins des rues New Levee, Tchoupitoulas et Orange.

Vis-à-vis la Presse à coton Memphis et du dépôt de charbon de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

—Et—

Près de la Louisiana Electric Light and Power Company's Plant, et le River Front and Belt Railroad.

Un emplacement de valeur pour un vaste commerce ou une entreprise manufacturière. Aussi, des

Habitations de choix dans les paroisses Rapides et St-Martin.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 21 juillet 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs No 72 rue St Charles dans la ville de la Nouvelle-Orléans il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un décret de l'Hon. E. C. Billings juge de la Cour de Circuit des Etats Unis d'Amérique et du District Est de la Louisiane, signé le [illegible] juin 1888 et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits et servitudes y appartenant situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet désigné par le numéro municipal 39 borné par les rues Tchoupitoulas, Orange, Levée et Richard, mesurant comme suit:

Le lot No 1 mesure 63 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 83 pieds 5 pouces de profondeur et de face à la rue Orange, la même profondeur sur la ligne mitoyenne de la propriété de la New Orleans Water Works Company, et 62 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue No 2.

Le lot No 2 mesure 200 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Orange, 300 pieds 6 pouces 6 lignes sur la ligne le divisant de la propriété de la New Orleans Water Works Company sur 63 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue New Levée.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en deux spacieux hangars en briques couverts en ardoises, servant à emmagasiner et compresser le coton.

Les installations, presse, etc., appartenant à la bâtisse, peuvent être achetées par conditions privées mais ne seront pas compris dans la vente.

Pour affaires de pickery ou presse à coton, la localité est une des meilleures de la ville, étant adjacente aux plus grandes presses et à l'exportation. Elle est spécialement recommandée à ceux cherchant un emplacement de premier ordre.

2° Une certaine étendue de terre ou habitation, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, située dans la paroisse Rapides, Etat de la Louisiane, sur la rive gauche inférieure du Bayou Bœuf, et bornée par l'habitation anciennement connue comme la "Compton Lower Place," et plus bas par une petite étendue de terre, maintenant ou anciennement appartenant à la succession de Wunner Crouch, et les terres de R. L. Tanner, et contenant, plus ou moins, 2412 (deux mille deux cent douze) acres. L'habitation ci-dessus décrite est située dans la partie inférieure de la paroisse Rapides, près du village de Cheneyville, étant une grande et désirable étendue de terre avec à peu près 700 acres défrichés. Elle a une bonne résidence, quelque 14 cabanes et un vieux moulin, tout en bon état. La terre boisée est une forêt magnifique de cyprès et de frêne.

3° Une certaine étendue de terre ou plantation, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans la paroisse St-Martin, Etat de la Louisiane, sur ou près du lac Catahoula, contenant mille acres plus ou moins. Elle est bornée au nord par des terres ayant appartenu à Vinson et Marsist, au sud par des terres appartenant à la succession de John H. Thomas ou par des terres appartenant à ses héritiers.

La propriété ci-dessus décrite est située à environ 7 milles du village de St-Martinville, dans une section la plus pittoresque de l'Etat. Il y a environ 50 acres défrichés et la balance richement boisée.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs déposeront 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, et assumeront en sus de leurs enchères les taxes d'Etat et exigibles en 1888 sur la propriété vendue.

Actes de ventes pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16 juin—16 23 30—juil 7 14 21

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Firemens' Building Association vs Patrick Flanagan & James O'Malley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 20,310—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 de la rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 août 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville dans l'ilet No 25, borné par les rues Clinton, Burthe, Hillary et Troisième, sur un plan de Jacob Rothaas, voyer, étant les numéros vingt-un et vingt-deux, en date du 16 septembre 1835, déposé en l'étude de William Boswell, ancien notaire, les dits lots mesurent trente pieds de face chacun à la rue Clinton sur une profondeur de cent trente sept pieds six pouces au pied anglais. Lesquelles dites propriétés ont été acquises par le défendeur James O'Malley de veuve Louis Maillard, par acte pardevant E. Commagère, recorder, en date du 10 septembre 1866, enregistré au bureau de transfert de Jefferson, livre 4 folio 700.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 juil—3 10 17 24 31—août 4.

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

RUE ROYALE.

No 150 rue Royale entre St-Pierre et Toulouse.

Une résidence et magasin à deux étages et demi.

Octavie White
vs
Althée White et als.

No. 24,117.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 4 août 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place en vertu de et conformément à un jugement rendu le 7 juin 1888 et signé le 13 juin 1888 par l'Honorable F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et aussi en vertu de et conformément à un ordre signé le 29 juin 1888 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Chartres, Toulouse et St Pierre, mesurant, mesure française 30 pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de 125 pieds.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages et demi, désignée par le numéro municipal 150 avec un grand magasin au rez de chaussée, écurie, remise et entrée pour voitures, lieux d'aisance, citerne, hydrant au second étage, deux chambres et grand salon, corridor et galerie, 4 chambres dans la mansarde, cuisine et 4 chambres au second étage.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans en billets de l'acquéreur pour être divisés en coupons et ces billets devront être portant un intérêt de 8 pour cent par an jusqu'à paiement final [illegible] avec les clauses usuelles de non aliénation [illegible] d'avis et à 5 pour cent sur le montant en cas de procédures pour le recouvrement du montant des dits billets et toute partie de ceux-ci [illegible] les bâtisses devront être tenues constamment assurées [illegible] par incendie jusqu'à paiement final des dits billets et la police d'assurance devra être transférée et délivrée au détenteur des billets comme garantie additionnelle du paiement des dits billets.

Acte de vente pardevant Jules Fahey notaire public aux frais de l'acquéreur.
11juil—1,7,14 21 28—4août

Propriété de valeur dans le Cinquième District.

Succession de Mary Phelps, veuve de James Whalen.

No 21,274—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Coin de la rue Market et l'Avenue Pacific.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 28 juillet 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place,** en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 22 juin 1888 pour compte de la dite succession, de la propriété ci dessous décrite à savoir—

Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le cinquième district [illegible]

Acte de vente pardevant W. H. Seymour notaire aux frais de l'acquéreur.
29 juin—30 7 14 21 28 juil

Propriété Améliorée
—DE LA—
PLUS GRANDE VALEUR
—DANS LE—
Deuxième District.

No 151 rue Quartier entre St-Claude et Remparts.

Meubles, Argenterie, etc.

Succession de Marie Louise Remy alias Juliette Michel.

No 24,205—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 4 août 1888, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles [illegible]

[illegible]

Acte de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire [illegible]

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.
11 juin—14 15 22 30 juil 7 14 21

PAR JAS. P. GUINAULT.

Propriété sur la rue St. Louis.

Succession de Henry Steel.—No 6412.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 4 août 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74 [illegible] de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 26 juin 1888 la propriété suivante savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville dans l'ilet compris par la Promenade Carondelet, les rues St. Louis, Roman et [illegible] mesurant 27 pieds de face à la rue St Louis sur 110 pieds de profondeur **ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.**

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant R. C. Stockton, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur.
1juil—1 7 14 21 28—4août

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage désirable dans le Quatrième (4me) District, Nos 458 et 460 rue Locust et 396 rue Jackson.

10 Actions du fonds capital du Odd Fellow Hall Association

Succession de John Purcell—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C—No 23,919

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 14 juillet 1888, à 11 1/2 à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies juge de ladite Cour en date du 28 mai 1888, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre désignés par les Nos 3, 4 et 5 dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Première, Seconde, Locust et Freret. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 25 pieds 3 pouces et 3 lignes de face à la rue Locust sur une profondeur de 100 pieds.

Les améliorations comprennent une maison cottage sur chaque lot, ayant 4 chambres et 2 divers à chaque corps de logis, lieux d'aisance, etc., et portent les numéros municipaux 458 et 460 rue Locust.

2° Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, White et Franklin, mesurant 25 pieds 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage, ayant deux chambres et un hangar fermé, une grande cave, écurie dans le fond du terrain, une grande allée pour charrette, etc., etc., et portant le numéro municipal 396 rue Jackson.

Pour autres renseignements, voir le plan à la Bourse.

3° Dix actions du fonds capital du Odd Fellows Hall Association.

Conditions—Pour les actions comptant avant le transfert, et pour la propriété comptant.

Actes de vente pardevant Fred. Seago, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1888. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

9 juin—9 16 23 30—7 14 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Chas F. Rosling vs ses créanciers—No 24,183 Division C—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de Charles F. Rosling soit convoquée et tenue devant F. B. Earhart, notaire, le [illegible] jour de juillet 1888 qu'il soit maintenant ordonné et tenue pardevant Ferdinand Kitchen, notaire en cette ville, le SAMEDI, 4me jour d'août 1888, à 11 heures A. M. pour prendre en considération et déterminer sur l'application de Charles F. Rosling pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Ernest Morel avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 29 juin 1888.
(Signé) F. A. MONROE, Juge
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3juil—3f au 4 août

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Résidence de Choix.

La grande et agréable résidence, No 66 rue de l'Esplanade, près Royale.

Avec grand terrain faisant face à la rue Quartier.

Voisinage attrayant et embelli par les jolies résidences de MM. Xiques, Bogné, Chalaron et autres.

SERA vendue à l'enchère, SAMEDI, le 21 juillet, à midi, à la Bourse, No 74 rue St. Charles.

Conditions—Un quart ou plus comptant, la balance à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit, 7 0/0 d'intérêt, ensemble avec les clauses usuelles d'hypothèque, assurance, etc. Acte de vente pardevant E. Bouny notaire. Pour plus amples informations voyez le plan exposé à la salle d'encan. Carte d'admission par les encanteurs.

MACON, PAUL & ROBINSON, Encanteurs.
11juil—11 21

Coin de valeur.

La grande maison double, en bois à un étage, avec de grands terrains, coin Carondelet et Calliope.

Succession de Paul Marie Duval Grandmaison.

No 18,111—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON PAUL & ROBINSON—Albert Paul encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI 14 juillet 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 4 juin 1888, il sera vendu à l'encan:

La certaine portion de terre avec les bâtisses [illegible]

[illegible]

10 juin—10 23 30—juil 7, 14.

Contenu d'une grocerie, meubles de maison, wagon de grocerie avec mulet.

Succession de William Hart.

No 24,229—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR MACON PAUL & ROBINSON—Albert Paul encanteur, Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI 17 juillet 1888, à 10 1/2 [illegible] de l'Hon. F. A. Monroe [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant.
6juil—[illegible] 14 17

Maison en bois et deux lots de terre coin des rues Valence et St George.

Succession de Rosanna Henderson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 24,052.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, Albert Paul, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—le SAMEDI [illegible] à la Bourse des Encanteurs No 74 rue St Charles [illegible] il sera vendu à l'encan:

[illegible]

Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
11 juin—16 23 30—7 14 21 juillet

Propriété améliorée de valeur rue Dauphine, Troisième District.

Succession de Jean Pierre Juliet.

No 24,826—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON PAUL & ROBINSON—Albert Paul encanteur [illegible]

[illegible]

11 juin—14 15 22 30 juil 7 14 21

Actions à l'encan.

Succession de William Hart.

No 24,229—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR MACON PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI 21 juillet 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs No 74 rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 5 juillet 1888, il sera vendu:

Une action du fonds capital du Pickwick Club de la Nlle Orléans.

Une action du fonds capital du Mechanics, Dealers and Lumbermen's Exchange de la Nlle-Orléans.

Conditions—Comptant avant le transfert.
6juil—6 14 21.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un beau site pour bâtir.

Trois terrains coin des rues Carondelet et Thalia, à l'encan, à crédit.

Dans l'affaire des mineurs Duncan F. Kenner, Jr.

No 21,664—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci-dessus le 8 juin 1888 il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur, à savoir:

Trois lots de terre dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Carondelet, St Charles, Thalia et Melpomène désignés par les lettres F, G et H, sur un plan de Pilié déposé en l'étude de N. B. Trist, notaire. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 41 pouces et 5 lignes de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de 128 pieds 7 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Le lot H forme l'encoignure des rues Carondelet et Thalia.

Les terrains ci-dessus sont par leur plaisant et attrayant voisinage, un site exceptionnel pour une ou plusieurs jolies résidences.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un crédit de un ou deux ans à partir du jour de la vente, l'acquéreur fournissant des billets pour la partie à crédit, portant intérêt à 6 pour cent par an avec privilèges et hypothèque avec les clauses usuelles de garantie, assurance à la paiement des taxes dues et exigibles en 1888 et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente par devant N. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.
12 juin—12,23 30—juil 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété d'encoignure à l'angle des rues St Ferdinand et Clara.

Succession de M. B. Mullen.

No 22,729—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 28 juillet 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 juin 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Clara, St Ferdinand et le Nouveau Chemin Capitole, désigné par le lettre No 8 et mesurant 31 pieds 10 pouces et 4 lignes de façade sur le Nouveau Chemin Capitole, 31 pieds 8 pouces et 2 lignes de façade sur la rue Clara, 107 pieds 3 pouces de profondeur [illegible] et 103 pieds et 7 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 7 [illegible] forme l'angle du dit Nouveau Chemin Capitole et des rues Clara et Ferdinand. Les améliorations comprennent une maison double à un étage en bois, cuisine, etc. La situation en est excellente pour sa location, étant près de la gare du Chemin de fer Jackson, du Port Magasin et de la tonnellerie Colonial, etc.

Conditions—Comptant, assumer le paiement de toutes les taxes de 1888 et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant P. L. Fourchy, notaire.
24 juin—24 juil 7 14 21 28